



HONORAIRES DE LOCATION *

Tarifs au 01/04/2017	Honoraires d'entremise et de négociation CHARGE BAILLEUR	Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction de bail CHARGE BAILLEUR ET LOCATAIRE	Honoraires d'état des lieux CHARGE BAILLEUR ET LOCATAIRE
----------------------	--	---	--

ZONE TENDUE

Maison < 90 m ²	50 € TTC	10 € TTC / m ² hab	3 € TTC / m ² hab
Maison de 90 à 130 m ²	50 € TTC	9 € TTC / m ² hab	3 € TTC / m ² hab
Maison > 130 m ²	50 € TTC	8 € TTC / m ² hab	3 € TTC / m ² hab

Appart < 35 m ²	50 € TTC	10 € TTC / m ² hab	3 € TTC / m ² hab
Appart de 35 à 45 m ²	50 € TTC	9 € TTC / m ² hab	3 € TTC / m ² hab
Appart > 45 m ²	50 € TTC	8 € TTC / m ² hab	3 € TTC / m ² hab

Garage	50 € TTC	2 mois de loyer hors charges TTC	
--------	----------	----------------------------------	--

ZONE NON TENDUE

Maison ou appart	50 € TTC	8 € TTC / m ² hab	3 € TTC / m ² hab
Garage	50 € TTC	2 mois de loyer hors charges TTC	

* En cas de délégation, les honoraires applicables sont ceux du mandat principal

HONORAIRES DE TRANSACTION *

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC CHARGE VENDEUR
Inférieur ou égal à 30 000 €	2 900 €
De 30 001 € à 40 000 €	3 900 €
De 40 001 € à 50 000 €	4 900 €
De 50 001 € à 60 000 €	5 900 €
De 60 001 € à 80 000 €	6 900 €
De 80 001 € à 100 000 €	7 900 €
De 100 001 € à 120 000 €	8 400 €
De 120 001 € à 160 000 €	8 900 €
De 160 001 € à 200 000 €	5,9%
De 200 001 € à 500 000 €	5 %
De 500 001 € à 2 000 000 €	4 %

HONORAIRES PROGRAMMES NEUFS *

Les honoraires de vente de programmes neufs sont à la charge du vendeur .
Elles font l'objet de conditions spécifiques fixées par contrat par le promoteur pour chaque opération.

HONORAIRES D'ESTIMATION

Les travaux d'estimation réalisés dans le cadre de successions, donations, partages, liquidations de communauté, ISF, ne donnant pas lieu à une mise en vente seront facturés :

50 € TTC pour un terrain agricole

250 € TTC pour un terrain constructible

190 € TTC pour un logement

290 € TTC pour un fonds de commerce, un local d'activité ou des murs commerciaux.

Tarifs au 01/04/2017

* En cas de délégation, les honoraires applicables sont ceux du mandat principal.

